



# Médecine-Sciences ENS

## Questions fréquentes

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante :

[Medecine-sciences@biologie.ens.fr](mailto:Medecine-sciences@biologie.ens.fr)

# Le concours

## **Quelles sont les conditions pour postuler au Programme Médecine-Sciences ?**

Le concours est ouvert aux candidat.es ayant validé leur 2<sup>ème</sup> année universitaire dans une université de médecine ou de pharmacie.

Nous n'écartons aucun parcours, tant que le niveau académique est solide et que la motivation est bien argumentée.

Les étudiants de 3<sup>ème</sup> année (Médecine/Pharmacie par exemple) peuvent postuler à l'entrée au master de l'ENS.

## **J'ai un parcours atypique / j'ai déjà eu des échecs dans mon parcours scolaire / je n'ai jamais fait de stage de recherche ; puis-je candidater ? Quelles notes, quel classement faut-il avoir en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de médecine pour postuler ? Quelle est la pièce du dossier de candidature la plus importante ?**

Si nous avons des exigences de type notes minimale, stages de recherche, classement en 1<sup>ère</sup> année etc., nous l'aurions indiqué. Nous regardons les CV, notes, lettres de recommandation et de motivation avec la même attention et c'est ce qui peut expliquer que nous avons déjà recruté des étudiants et des étudiantes au parcours non linéaire ou avec quelques échecs ; d'autant plus qu'ils/elles ont montré une progression au cours de leurs études.

Cependant, le Programme Médecine – Sciences est exigeant et demande une forte motivation à s'engager dans la recherche et une grande capacité de travail.

## **Je suis inscrit.e dans une université en province / outre-mer, puis-je postuler ?**

Oui, le concours est ouvert aux étudiant.es de toutes les universités de Médecine et de Pharmacie, quelle que soit leur localisation sur le territoire français.

## **Je suis étudiant.e hors UE puis-je postuler ?**

La nationalité ne fait pas partie des critères de sélection, vous pouvez candidater.

## **J'effectue mes études dans une université hors UE, puis-je postuler ?**

Non. Ce programme est réservé aux étudiants et étudiantes des universités Françaises.

## **Je suis en odontologie, puis-je postuler au Programme Médecine-Sciences ?**

En principe oui, mais aucune convention n'existe avec les facultés d'ontologie parisiennes. Il est donc impératif d'obtenir l'assurance préalable que vous serez accepté(e) à Paris pour poursuivre vos études dentaires et que votre scolarité sera compatible avec le programme.

## **Qu'est-il attendu de la lettre de motivation ?**

Il y a autant de motivations à intégrer Médecine-Sciences de l'ENS qu'il y a de candidats et de candidates. Il est attendu que les candidat-es **développent leurs motivations au-delà des généralités** (« j'ai toujours voulu être chercheur », « la biologie me passionne », etc).

## **Qu'est-il attendu de la lettre de recommandation ?**

Il y a autant de lettres de recommandation différentes qu'il y a de candidats. Attention, les lettres de recommandation ne sont pas pour montrer qu'on connaît des gens importants. Elles permettent de montrer des aspects de votre parcours ou de votre personnalité qui n'auront

pas été mis en avant dans les autres documents du dossier. Le choix des personnes qui écrivent ces lettres, aussi bien que leur contenu, fait partie intégrante de ce qui permet de sélectionner les candidat.es.

### Quels relevés de notes faut-il fournir ?

Il faut fournir **toutes les notes disponibles**, y compris celles du **1<sup>er</sup> semestre de 2<sup>ème</sup> année**, si possible. Si la faculté ne délivre pas encore de relevé officiel, une **copie d'écran** ou un **document temporaire** est accepté.

Pour les étudiants venus via une **passerelle**, il faut fournir tout document permettant de reconstituer le parcours antérieur à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année.

### Quel est le programme de l'épreuve de Chimie/Physique ?

Le programme est défini ici : <https://www.edu.bio.ens.psl.eu/IMG/pdf/ms-programme2025.pdf>

Cependant, il est attendu que les candidat.es maîtrisent la physique et la chimie de 1<sup>ère</sup> et de Terminale S.

### Est-il attendu que j'ai le niveau d'un élève de Prépa ?

Non ! Il est attendu que vous maîtrisiez le programme défini ci-dessus

### Existe-t-il des Annales de concours ?

Non ! Cependant, les étudiants du Programme Médecine-Sciences publient un **compte-rendu** des oraux, dans lequel ils/elles donnent des exemples de sujets (<http://oralanormal.free.fr/>).

Il est également fortement conseillé de lire attentivement les **rapports du jury**.

## Les aménagements

### L'ENS propose-t-elle des aménagements d'examens pour les candidat.es ?

Oui, si les aménagements sont justifiés par un **document officiel** (bac, examens de médecine, etc.). Dans ce cas, les aménagements seront reproduits à l'identique. Pour tout **aménagement complémentaire**, un avis médical certifié CDAPH est nécessaire. Ces aménagements doivent être compatibles avec le **règlement des concours**.

## Le cursus

### Si je suis admis.e, comment se fera le choix de l'université parisienne où je m'inscrirai ?

L'ENS dispose d'un accord avec l'**Université Paris Cité** et votre dossier sera transféré vers cette université, mais le transfert ne pourra se faire qu'avec l'accord du doyen ou de la doyenne de votre université d'origine.

### Il est question d'obtenir le « diplôme de l'ENS ». En quoi consiste-t-il ?

Pour obtenir ce diplôme, les étudiant.es du Programme Médecine-Sciences, comme tous les autres normaliens, doivent suivre et valider des cours dans les autres départements, scientifiques ou littéraires, de l'Ecole Normale Supérieure.

Pour valider ce diplôme, **36 ECTS** sont nécessaires en plus du Master : 24 ECTS en biologie, 12 ECTS dans d'autres départements de l'ENS.

#### **Est-il obligatoire de suivre le Master à l'ENS ?**

Les étudiant.es du Programme Médecine-Sciences sont rattachés à un département scientifique de l'ENS (Biologie, Chimie, Sciences Cognitives ou Géosciences) et doivent y suivre les cours de M1 du Master. En M2, les étudiant.es sont libres d'aller dans d'autres masters si cela correspond à leur projet d'étude.

#### **Est-il obligatoire de faire une thèse avant l'internat ?**

Non ! Les étudiant.es sont libres de choisir leur cursus.

#### **Si je choisis de faire une thèse, dois-je la faire dans un laboratoire de l'ENS, Pasteur ou Curie ?**

Nous encourageons les étudiants du programme de faire leurs stages et leur thèse dans un laboratoire d'un des partenaires du programme, mais la thèse peut être faite dans le laboratoire que le/la candidat.e choisit.

#### **Le Programme Médecine-Sciences prévoit-il des bourses de thèses pour ses étudiant.es ?**

Les étudiants et les étudiantes du programme Médecine – Sciences, comme tous les normaliens et normaliennes ont accès à des bourses de thèse spécifiques, mais leur obtention n'est pas assurée. Les étudiant-es doivent donc également candidater aux bourses des Écoles Doctorales ou aux bourses auxquelles peuvent prétendre les laboratoires dans lesquels ils feront leur thèse. Jusqu'à présent, tous nous étudiant.es du Programme ont obtenu des bourses de thèses.

#### **Si je suis admis.e, aurais-je une chambre à l'ENS ?**

Oui !

#### **Auriez-vous des documents complémentaires pour présenter cette formation ?**

Toutes les informations sont sur notre site web : <https://www.edu.bio.ens.psl.eu/?article116>.